

Décision

Générale

colonial

Décision n° 20-344-1925 Congés

n° 20-344-1925

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 juillet 1925

Numéro JO

n° 344 du 31/07/1925

Date du numéro

31 juillet 1925

TEXTE INTÉGRAL

un congé de deux mois est accordé à l'askari des douanes Abdi Gouled, dont quinze jours à solde entière, quinze jours à demi-solde et un mois sans solde,